



Mise en demeure de ma maison

Par **BRAFICE33**, le **07/04/2021** à **19:20**

Bonjour, en instance de divorce depuis 2 ans ma femme et ces trois enfants occupent toujours ma maison que j'ai achetée. Il était convenu avec elle qu'elle payerait le loyer n'occupent plus la maison depuis la même date que du divorce, aujourd'hui la banque me réclame 1 an d'arriérés car elle ne paie plus comme convenu il m'a donc mis en demeure et toutes les agences immobilières que j'ai fait intervenir pour estimer et vendre ma maison elle refuse tout accès à la maison, les courriers recommandés me reviennent toujours sans réponse et courrier simple ne l'a même pas lu. Dois-je faire intervenir un huissier pour remettre les courriers en main propre et donner le droit aux agences immobilières l'accès d'intervenir pour estimer et vendre ma maison et de faire leur travail en toute sérénité. Merci beaucoup si vous avez des conseils et des solutions

Par **ravenhs**, le **07/04/2021** à **22:15**

Bonjour,
Si vous êtes en instance de divorce cela signifie que la procédure de divorce est en cours, vous avez donc un avocat. Voyez avec lui car il connaît tous les détails de votre dossier.
Cordialement